

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230530-2023_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/16

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le TRENTE MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 23/05/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DECHAVANNE

Secrétaire : Annie BORY

Délibération publiée le 02/06/2023

CONVENTION AVEC LE CDG 42 POUR LE SERVICE DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire afin d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Par cette convention, le Centre de gestion s'engage à mettre, dans la mesure des disponibilités du service de remplacement, un ou plusieurs de ses agents à la disposition de la collectivité selon les conditions définies dans sa demande d'intervention ; la Commune de Jarnosse s'engage à régler au Centre de gestion le prix de la prestation correspondant au remboursement de la rémunération brute de l'agent, y compris les congés annuels, les charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé par la délibération du Conseil d'administration servant à couvrir les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- Adopte l'adhésion à la convention de délégation partielle de gestion du personnel - service remplacement à compter du 01/07/2023 jusqu'au 04/07/2025
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa signature.

Fait à JARNOSSE, le 30 mai 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Annie BORY

